



Recherche en un coup d'œil

L'accès aux services aux victimes par les personnes inscrites en tant que victimes de violence familiale et en tant qu'enfants victimes d'actes criminels

MOTS CLÉS : services aux victimes, victimes de violence familiale, enfants victimes d'actes criminels, victimes de violence familiale

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Au cours des dernières années, une attention accrue a été portée au rôle des victimes dans le système de justice pénale : la reconnaissance de leur importance a entraîné des changements notables aux politiques et aux lois.

Les victimes de violence familiale et les enfants victimes d'actes criminels requièrent une attention particulière compte tenu de leur nombre élevé, du fait qu'ils sont susceptibles de subir des conséquences particulièrement graves de leur victimisation et du fait qu'ils peuvent être de grands utilisateurs des services aux victimes comme ceux offerts par le Service correctionnel du Canada. Cela dit, il est difficile d'étudier ces groupes de victimes, car ils ne sont pas faciles à retracer dans les registres officiels. La présente étude visait donc à établir le profil de ces deux types de victimes.

Ce que nous avons fait

Au moment de l'étude, on comptait 6 692 dossiers actifs de victimes. Parmi ces dossiers, les agents des services aux victimes ont sélectionné des sous-ensembles de cas de violence familiale (426) et de cas où la victime était un enfant (475). Ces deux groupes ont servi de base à l'étude des aspects suivants : renseignements sur l'inscription de la victime, données démographiques, renseignements sur la victimisation et données sur l'accès à l'information.

Les profils des victimes de violence familiale et des enfants victimes inscrits ont été dressés et comparés à l'ensemble de la population de victimes inscrites. Fait important à noter, ces victimes inscrites peuvent être des représentants, plutôt que les victimes elles-mêmes.

Ce que nous avons trouvé

Comparativement à l'ensemble des victimes inscrites, les enfants victimes étaient plus souvent francophones. Près des deux tiers d'entre eux avaient un lien de parenté avec le délinquant. En moyenne, les enfants victimes avaient subi un plus grand nombre d'infractions que l'ensemble des victimes inscrites, et près des trois quarts avaient été victimes d'au moins une infraction sexuelle.

Les victimes de violence familiale étaient légèrement plus jeunes que l'ensemble des victimes inscrites, étaient plus souvent des femmes, des Autochtones ou issues d'une minorité visible, et avaient plus souvent nommé un

représentant pour demander et recevoir des renseignements en leur nom. Comparativement à l'ensemble des victimes, une plus grande proportion de victimes de violence familiale avait subi des voies de fait ou avait fait l'objet de menaces de violence (ce qui comprend le harcèlement criminel). Enfin, les victimes de violence familiale avaient tendance à recevoir un plus grand nombre d'avis et être plus souvent informées si un délinquant était ou non sous garde.

Les comparaisons avec l'ensemble de la population de victimes ont permis de cerner certaines catégories où la proportion de victimes inscrites ne correspondait pas aux attentes. Plus précisément, les hommes, les Autochtones, les personnes issues d'une minorité visible et les Québécois étaient tous sous-représentés par rapport à ce que l'on aurait pu s'attendre en fonction de la population canadienne. Par conséquent, il pourrait être avantageux d'axer les activités de sensibilisation sur ces groupes dans le futur.

Ce que cela signifie

Les profils créés dans le cadre de cette étude mettent en évidence le fait que les victimes inscrites ne constituent pas un groupe homogène. Ce constat est important, car le fait de cerner des sous-groupes précis de victimes pourrait faciliter les activités de sensibilisation, la communication ainsi que la prestation de services adaptés aux victimes.

Pour de plus amples renseignements

Gobeil, R., G. Barnum et H. Euch (2012). *L'accès aux services aux victimes par les personnes inscrites en tant que victimes de violence familiale et en tant qu'enfants victimes d'actes criminels*. Rapport de recherche R-278. Ottawa (Ontario) : Service correctionnel du Canada.

Pour obtenir une version PDF du rapport intégral, veuillez écrire à l'adresse suivante : recherche@csc-scc.gc.ca.

Préparé par : Renée Gobeil

Pour nous joindre

Direction de la recherche
613-995-3975
recherche@csc-scc.gc.ca

